DEMANDE DE CARD PROTECT

VISECA card services

ERV

REMPLIR RAPIDEMENT LA DEMANDE, L'ENVOYER À L'ADRESSE CI-CONTRE ET SE PROTÉGER!

(Utilisez simplement une enveloppe C5 standard avec la fenêtre sur le côté droit)

Viseca Card Services SA
Hagenholzstrasse 56
Case postale 7007
8050 Zurich

☒ Oui, je souhaite conclure Card PROTECT pour CHF 6.90 par an.

DONNÉES PERSONNELLES

☐ Madame ☐ Monsieur

Prénom

Nom

1 1 0

Numéro de compte-carte (veuillez compléter)

(Vous trouverez votre numéro de compte-carte directement dans l'app one ou sur votre dernière facture de carte de crédit.)

Rue

N°

NPA

Localité

E-mail

EXTRAIT DES CONDITIONS D'ASSURANCE CARD PROTECT

1. Assureur
Européenne Assurances Voyages (nommée «ERV» dans les Conditions générales d'assurance), succursale d'Helvetia Compagnie Suisse d'Assurances SA dont le siège social est situé St. Alban-Anlage 56, case postale, CH-4002 Bâle.

2. Personnes assurées
L'assurance couvre les titulaires d'une carte de paiement de Viseca Card Services SA et du compte de carte y afférent qui, par accord écrit, ont adhéré au contrat d'assurance collective de l'assurance Card PROTECT pour les frais de remplacement de cartes et de codes NIP.

3. Prime
Une prime annuelle (droit de timbre de 5% compris) est perçue pour chaque compte de carte et directement prélevée à la personne assurée sur le compte de carte correspondant auprès de l'émetteur de cartes.

4. Frais assurés
L'assurance couvre tous les frais facturés par l'émetteur de cartes au titulaire de carte pour le remplacement de cartes (principales et supplémentaires) et/ou de codes NIP en cas de perte, vol ou défaut. L'indemnisation des frais s'effectue en francs suisses (CHF) et se limite, par cas d'assurance, aux frais facturés par l'émetteur de cartes pour le remplacement de cartes (principales et supplémentaires) perdues et/ou de codes NIP.

5. Début et fin de la couverture d'assurance
La couverture d'assurance prend effet au moment de l'adhésion du titulaire de la carte au contrat d'assurance collective de Viseca Payment Services.

L'adhésion au contrat d'assurance collective est valable pour une durée indéterminée et se renouvelle tacitement d'année en année si aucune des deux parties ne communique sa sortie ou n'a reçu de déclaration de sortie par écrit ou sous toute autre forme de texte au plus tard un mois avant l'expiration de l'année d'assurance.

La couverture d'assurance prend fin automatiquement
- en cas de fin du contrat d'assurance collective Card PROTECT sous-jacent conclu entre ERV et Viseca Payment Services SA;
- en cas de fin de la relation de carte de crédit avec l'émetteur de cartes.

En cas de perte de la carte, la couverture d'assurance est automatiquement transférée sur la nouvelle carte.

6. Droit de révocation
La personne assurée peut révoquer sa proposition d'adhésion au contrat d'assurance collective par écrit ou sous toute autre forme de texte.

Le délai de révocation est de 14 jours et commence à courir dès que la personne assurée a demandé ou accepté le contrat. Le délai est respecté si la personne assurée communique sa révocation à Viseca Payment Services SA ou remet sa déclaration de révocation à la poste le dernier jour du délai de résiliation.

7. Protection des données
Toutes les données à caractère personnel nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat ainsi qu'au règlement des sinistres sont traitées par les parties conformément à la législation sur la protection des données applicable et de manière confidentielle. Sur la page dédiée à la protection des données à l'adresse www.erv.ch/protection-des-donnees, vous trouverez de plus amples informations sur les finalités du traitement (par exemple gestion des activités d'assurance, activités de marketing, tarification et création de produits individuels, examen du risque et traitement des sinistres, destinataires en Suisse et à l'étranger) ainsi que sur vos droits.

8. Bases légales
La loi fédérale suisse sur le contrat d'assurance (LCA) s'applique en complément des présentes dispositions.

Vous trouverez les conditions d'assurance complets sur www.viseca.ch/cga-cardprotect-manor-fr

Lieu/date

Signature